

Faut-il légiférer sur l'activité des analystes financiers?

by admin - Thursday, June 05, 2003

<https://crefovi.fr/articles/loi-securite-financiere/>

Depuis plusieurs mois, le législateur et les organisations professionnelles français s'emploient à un encadrement plus strict de l'analyse financière. Une réglementation plus contraignante vis-à-vis des personnes diffusant et publiant de l'analyse financière est-elle réellement nécessaire ? Quelle serait la compatibilité de ces futures règles avec les normes internationales ?

[Lire l'article ici](#)

Le durcissement des règles applicables aux analystes financiers au plan international incite le législateur et les organisations professionnelles français à adopter des dispositions plus contraignantes vis-à-vis de ces personnes. Le besoin d'encadrement est d'autant plus fort que le groupe de luxe français LVMH a assigné en novembre 2002 la banque américaine Morgan Stanley devant le tribunal de commerce de Paris, en paiement de 100 millions d'euros de dommages et intérêts. La première société de luxe du monde invoque l'existence de conflits d'intérêts tels, au sein des départements d'analyse financière et de banque d'investissement de Morgan Stanley, que l'analyste responsable du secteur du luxe aurait, selon elle, publié et diffusé des notes de recherche biaisées et partiales sur la valeur LVMH, afin de favoriser Gucci, client du département fusions-acquisitions de Morgan Stanley et concurrent direct de LVMH. Morgan Stanley, dont l'analyste financier mis en cause jouit d'une excellente réputation, dément catégoriquement ces allégations.

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Sujet

Votre message

PDF généré par Crefovi